



Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

AIDES

Achat de matériel, re-équipement culturel

Publics concernés

Association , Collectivité territoriale , Établissement public

Domaines secondaires

Équipements Culturels

Ce dispositif vise le maintien mais aussi l'adaptation aux nouvelles technologies du matériel et équipement culturel.

Échéances

Compte-tenu de la programmation pluriannuelle budgétaire des équipements culturels, les dossiers de demande de subvention doivent être déposés le plus en amont possible.

Objectifs

participer au maintien d'une activité artistique et culturelle,
préserver la vitalité du réseau d'équipements existants,
aider ces équipements à s'adapter aux nouvelles technologies et aux enjeux de la création contemporaine.

Bénéficiaires

communes,
groupements de communes,
maîtrises d'ouvrage privées,

Montant

plancher de dépenses prises en compte : 20 000 € HT,
taux d'intervention maximum de 20%,
subvention plafonnée à 100 000 €.

L'aide régionale sera calculée sur le budget global HT de l'opération (toutes tranches confondues).

Critères de sélection

Conditions nécessaires à remplir :

structure professionnelle reconnue et déjà soutenue pour son projet artistique et culturel

La structure ne devra pas avoir fait de demande similaire dans les 5 années précédentes ladite demande.

Dépenses éligibles :

équipements en lien avec le projet artistique et culturel : équipements scéniques, matériel son, audiovisuel et lumière...

Sont exclus les achats de matériel informatique, d'instruments, de mobilier et de véhicules.

Comment faire ma demande ?

Ce dossier est à remplir avec la plus grande attention et doit être adressé en un exemplaire, accompagné d'une lettre de demande motivée, et des pièces techniques à :

Direction de la Culture et du Patrimoine - Service Aménagement culturel du territoire

27, boulevard de la Corderie

87031 Limoges

Correspondants

Service Aménagement culturel du territoire
27 Boulevard de la Corderie
87031
Limoges

05 55 45 54 44 / 05 55 45 18 56